

Commune de Bulle  
Séance du conseil municipal du mardi 21 Octobre 2014  
Sur convocation du 15 Octobre 2014.

10 membres présents, Isabelle JEANNIN excusée.

Secrétaire : Maxime Pontarlier

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 août 2014**

➤ **Aménagement place citerne Pidoux**

Sur la base du devis de FCE (Levier) :

**Mur 9 834 € HT**

évacuation du mur existant

mise en œuvre de gabions de 0,5 x 1 m avec rangement des pierres de Bourgogne sur le parement vu longueur 30 m  
remblaiement de l'arrière des gabions

**Aire de détente 2 320 € HT**

mise en œuvre de 3 gabions de 0,5 x 0,5 m avec lames de bois 140 x 21 pour création d'assises

mise en œuvre terre végétale – engazonnement

chemin piétonnier et aire sablée sous l'arbre

mise en œuvre de 2 blocs de granit pour protection du regard

**Réservoir 405 € HT**

désherbage, garnissage et engazonnement

**Haie arbustive 1 210 € HT**

sur 22 m pour séparation du pré avec Jean Chambelland

**Total 14 444 € HT**

Après délibération le Conseil municipal demande l'intervention du CAUE pour effectuer une demande subvention au CG, ainsi qu'une enveloppe parlementaire.

Les travaux seront réalisés en 2015.

➤ **Révision de la carte communale**

Après la réunion du **24 septembre 2014**, il devient nécessaire de prendre une décision concernant la poursuite de l'étude.

En effet, les services de la DDT ont bien précisé que l'étude engagée repart d'une page blanche. La réglementation ayant évolué depuis l'élaboration de la carte en **2007**, (notamment les lois Grenelle I et II), cela oblige à des études environnementales plus drastiques, notamment en ce qui concerne les zones humides, ce qui risque d'exclure certaines zones constructibles aujourd'hui.

D'autre part, les demandes d'ajouts de parcelles actées à ce jour devraient être compensées à l'identique par un retrait d'autres parcelles situées à l'intérieur de la carte. A supposer que cela soit possible, la commune s'exposerait à un risque contentieux avec les administrés concernés.

Enfin, les demandes spécifiques à la ZAE étant étudiées par la commission des sites, la CFD ne voit pas d'inconvénient à ce que Bulle arrête prématurément l'étude.

En cas d'arrêt, l'accord de financement avec la CFD sera revu. Le principe de financement sera conservé au prorata des frais engagés (Rappel : 4 500 € sur les 7 000 € du devis du cabinet Verdi)

La solution afin d'intégrer les demandes d'ajout de surfaces constructibles supplémentaires serait l'instruction d'un **PLU**. Le devis demandé au cabinet Verdi s'élève à **22 800 € TTC** avec un avenant de **9 000 €** en cas d'options supplémentaires demandées ! ... avec un délai de 2 à 3 ans minimum...

En cas d'arrêt de la procédure, il faut avoir à l'esprit que la mise en œuvre d'un **PLUI** à l'échelle de la CFD va être nécessaire. Celui-ci pourra intégrer les demandes de particuliers impossibles à satisfaire actuellement.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

-D'attendre la prochaine réunion fixée au **5 novembre 2014 à 14 h** avec l'intervention de la Chambre d'agriculture non présente lors de la première réunion.

-D'envoyer une lettre d'intention d'arrêter la procédure à la CFD et au cabinet Verdi

-De prendre la décision ou non d'arrêt de la procédure de révision au prochain CM en novembre.

### ➤ **Indemnités de conseil et d'aide à la conception du budget du percepteur**

Après délibération le Conseil municipal alloue l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité d'aide à la conception du budget pour Mme Cachoz, comptable du trésor.

*Article 97 de la loi 82/813 du 2 mars 1982 et décret 82/979 du 19 novembre 1982, arrêté du 16 décembre 1983.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Cérémonie du 11 novembre**

Celle-ci rassemble les anciens combattants des 5 villages de Bulle, Bannans, Bouverans, Bonnevaux et La Rivière Drugeon. Elle aura lieu à **11 h**. L'apéritif aura lieu ensuite à la salle des fêtes.

- **Contrat d'assurance avec la SMACL**

Problème de remboursement de la détérioration de la barrière de la salle des fêtes pour un devis de la société Bonnevaux d'un montant de **1 780 €**.

Suite à la réponse négative de la SMACL à la demande de poursuivre l'assurance du Comité des Fêtes une réflexion sur l'orientation vers un coursier en assurances (à l'instar de la CFD), aura lieu après le règlement du problème de la salle des fêtes.

Mise en place d'une barrière provisoire pour l'hiver, si le problème n'est pas solutionné avant.

- **Formation défibrillateur**

Le SIAP 25 nous propose une nouvelle formation à l'utilisation du défibrillateur pour la somme de **225 € HT** pour une dizaine de participants. La formation aura lieu un soir de semaine à 20 heures au mois de Novembre, sauf un vendredi. Il reste des places pour les membres des associations (relance par lettre).

- **Mini site internet communal**

CR de la réunion du **17 septembre** dernier à la CFD avec la société Aménothès prestataire du site internet de la CFD. Présence de Benjamin, et des autres référents possibles des communes volontaires. Coût de **990 € HT** auxquels il faut ajouter **15 € HT** par mois pour hébergement, maintenance et sauvegarde.

Le conseil prendra une délibération ou non lors d'un prochain conseil, pour valider le devis de la société Aménothès. Si le projet de site est validé, il sera inscrit au budget 2015.

- **Sécurisation exutoire Chambelland**

Il y a lieu de sécuriser le site de l'exutoire situé près de la ferme de Cédric CHAMBELLAND. Le travail sera réalisé par l'employé communal.

- **ASA du Pertuis La Pierre**

Affaire conduite par Claude Pasteur, président de l'ASA et Loïc Guillame, technicien forestier du CRPF (Centre régional de la propriété forestière). Subvention accordée à hauteur des 70 % du montant HT des travaux comme prévu. Marquage de la coupe et du nettoyage des emprises le **jeudi 30 octobre à 14 H**. Coupe avant le **31 mai 2015**.

- **Permanence du samedi matin**

**Véronique Marcot, secrétaire de Mairie**, demande par lettre à ne plus travailler le samedi matin. Suite à cette demande, le conseil lui propose de travailler 1 samedi sur 2. Ces heures de travail seront alors réparties sur les mardis et mercredis. La mairie restera néanmoins ouverte tous les samedis.

La séance est levée à 23H15

Le secrétaire